

## **EPISODE 16** Je passe aux aveux (début)

### **Le, ou la, journaliste Jo :**

- Vous laissez accuser le gérant que vous avez choisi pour votre hôtel-restaurant de toutes les fautes que vous avez commises ou que vous avez cachées. Pourtant, j'ai des preuves contre vous.

### **L'interviewé ou interviewée In :**

- Si je vous avoue l'escroquerie, vous me lâcherez les baskets ... Je veux dire, vous décramponnerez mes mocassins ?

**Jo :** - Oui, mais je veux des aveux complets. C'est quoi, votre piège ?

**In :** - Projective Groupe est maintenant bien rodé. On ne peut pas mettre en cause l'honorabilité de son patron qui est aussi un directeur de banque mutualiste. Son bureau d'études est caché dans son agence immobilière. Il fait état de nombreux hôtels et restaurants étudiés et même réalisés avec son complice, l'architecte Bescond-Milone.

**Jo :** - Comment font-ils pour opérer ensemble ?

**In :** - Ils trouvent un maire qui veut faire un restaurant ou un hôtel dans sa commune. Ici : c'est moi. Ils lui proposent d'étudier le dossier pour un prix intéressant. Ils l'aident à faire un appel d'offres bidon pour qu'ils en soient les heureux bénéficiaires.

**Jo :** - Jusqu'ici, rien que du banal. Et ensuite ?

**In :** - Ensuite l'étude est biaisée pour montrer qu'il n'y aura pas de concurrent dans la zone de chalandise et que les travaux sont simples à réaliser. Ils le prouvent en mettant tout de suite dans leur étude les plans de Bescond-Milone.

**Jo :** - Normalement, une étude du besoin ne comporte pas les plans d'un architecte !

**In :** - Oui, mais ils proposent d'aller vite - de brûler les étapes, quoi - et de ne pas faire payer les plans si le maire attribue le marché à Bescond-Milone.

**Jo :** - Vous avouez donc que le maître d'œuvre que vous avez choisi l'a été sans appel d'offres et même que le lancement de l'ouvrage n'a pas respecté la loi M.O.P., c'est-à-dire la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ?

**In :** - Oui.

**Jo :** - Mais c'est impossible si votre commission d'appel d'offres existe et si ses membres étudient les dossiers !

**In :** - Oui, elle existait, mais elle me faisait confiance et donc elle n'étudiait pas les dossiers.

**Jo :** - C'est très grave. Mais à quoi vous sert de prendre un risque qui peut vous conduire en prison et vous rendre inéligible ?

**In :** - Le bureau d'étude et l'architecte m'ont montré plusieurs réalisations où ils ont brûlé les étapes pour, comme ils disent, faire gagner du temps et de l'argent au projet municipal.

**Jo :** - Oui, j'ai enquêté de mon côté et j'ai déjà plusieurs cas et plusieurs contacts qui pourront confirmer vos aveux. Il s'agit à chaque fois d'une escroquerie à tiroirs.

**In :** - Oui, hélas, car moi aussi, maintenant, je suis empêtré dedans. Laissez-moi encore quelques jours pour que je fasse disparaître des preuves compromettantes et je vous raconterai la suite.

**Jo :** - Faites quand même attention à ne pas ajouter destruction ou dissimulation de preuves à la liste déjà très longue des délits dont vous soupçonne le fameux petit salopard d'écolo dont vous vous plaignez sans cesse : il est membre de Anticor et le Parquet National Financier est alerté !